

DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)
PLANES

Le Village
66210 PLANES

COMPTE RENDU

Conseillers
en exercice : 7
Nbre de présents : 4
Nbre de votants : 4

Séance du :
L'an deux mille dix neuf
le 18 février

Le Conseil Municipal de PLANES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 11 février 2019 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : MM. RIU Pierre, BONNOT Valérie,
BAJAUD Christophe, TOUCHET Pierre

Affichage le : 19/02/19

Etaient absents : DEMONTE Claude, SAMUEL Laurence,
BASSO Guy

Monsieur Christophe BAJAUD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le maire ne participant pas au vote du compte administratif, le quorum n'est pas atteint, ce point sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le maire ne participant pas au vote du compte administratif, le quorum n'est pas atteint, ce point sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

2019-001 - MISE EN DISCRETION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune d'enfouir les lignes électrique et téléphoniques. La première phase concerne l'entrée du village. Elle devrait commencer avec les beaux jours.

Le SYDEEL a déjà chiffré le hameau du Casteil. Ces travaux seront réalisés en deux phases.

Al Casteil – Phase 1 Montant total : 33 904.80 € HT

Décomposé comme suit :

Travaux Réseaux distribution électricité basse tension : 11 809.30 €

Travaux éclairage public : 9 041.50 €

Travaux communications électroniques : 13 054.00 €

Al Casteil – Phase 2 Montant total : 33 904.80 € HT

Décomposé comme suit :

Travaux Réseaux distribution électricité basse tension : 11 809.30 €

Travaux éclairage public : 9 041.50 €

Travaux communications électroniques : 13 054.00 €

Soit un total général pour les deux phases de : 67 809.96 € HT

Décomposé comme suit :

Travaux Réseaux distribution électricité basse tension :	23 618.60 €
Travaux éclairage public :	18 083.00 €
Travaux communications électroniques :	26 108.00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal, **ACCEPTE** de réaliser les travaux de mise en discrétion des lignes électriques pour les phases 1 et 2 du Hameau du Casteil

PRECISE que le montant total de cette tranche s'élève à la somme 67 809.96 € HT soit 76 647.80€ TTC.

PRECISE que la commune devra solliciter le Département et l'Etat pour parfaire le financement de cette opération

2019-002 - DEMANDE DE SUBVENTION AIT MISE EN DISCRETION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

Afin de poursuivre la mise en discrétion des lignes électriques et téléphoniques Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour demander l'aide du Département et d'arrêter le plan de financement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal, **SOLLICITE** l'aide financière du Département au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial (AIT) 2019 pour un montant aussi élevé que possible.

ARRETE comme suit le plan de financement prévisionnel :

• Coût des travaux	67 809.60 €
• Montant dépense subventionnable AIT	50 000.00 €
• Département AIT 2019 (68 %)	34 000.00 €
• DETR 2019 (30 %)	20 247.60 €

DETR calculée sur la base de l'éclairage public et communications électroniques

• Autofinancement	13 562.00 €
-------------------	-------------

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

2019-003 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR MISE EN DISCRETION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES LIGNES TELEPHONIQUES

Afin de poursuivre la mise en discrétion des lignes électriques et téléphoniques il Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour demander l'aide de l'Etat et d'arrêter le plan de financement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal, **SOLLICITE** l'aide financière du Département au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial (AIT) 2019 pour un montant aussi élevé que possible.

ARRETE comme suit le plan de financement prévisionnel :

• Coût des travaux	67 809.60 €
• Montant dépense subventionnable AIT	50 000.00 €
• Département AIT 2019 (68 %)	34 000.00 €
• DETR 2019 (30 %)	20 247.60 €

DETR calculée sur la base de l'éclairage public et communications électroniques

• Autofinancement	13 562.00 €
-------------------	-------------

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**2019-004 - DELIBERATION AUTORISANT LA SCP VIAL A DEPOSER PLAINTE
POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les problèmes rencontrés avec le mobil home.
Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 avril 2018 par laquelle la commune a désigné la SCP Vial pour ester en justice. Monsieur le Maire précise que le dépôt de plainte fait par lui-même à Mont-Louis n'a pas permis d'avancer. Sur les conseils de la SCP, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la SCP à déposer plainte au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

MANDATE le CABINET VIAL, SCP 14 Boulevard Wilson à Perpignan pour porter plainte en lieu et place de Pierre RIU, Maire de Planès.

2019-005 - SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal,

DECIDE d'octroyer pour l'année 2019 les subventions ci-dessous :

- | | |
|--------------------------------------|----------|
| - A.D.M.R. : | 70.00 € |
| - Association de danse pourquoi pas: | 70.00 € |
| - Comité des fêtes de Planès : | 350.00 € |

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.



Le Maire,

Pierre RIU.